

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 janvier 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'EMPLOI

L'EMPLOI D'ÉTRANGERS PAR LES UNIVERSITÉS

M. Tom McMillan (Hillsborough): La semaine passée, monsieur le Président, l'Association des universités et collèges du Canada a publié une étude poussée sur la main-d'œuvre hautement qualifiée du Canada. D'après le rapport de Symons Page, nos universités continuent d'engager 28 p. 100 de leur personnel enseignant à l'étranger, même si nous avons une surabondance de Canadiens hautement qualifiés, dans la majorité des cas dans les disciplines mêmes pour lesquelles elles engagent des professeurs étrangers.

Les universités devraient accueillir à bras ouverts les professeurs étrangers, surtout pour combler des postes temporaires, mais il est inconcevable qu'on empêche des Canadiens de décrocher dans leurs propres universités des postes auxquels leur compétence leur donne droit. Même les universités internationales renommées comme Harvard, Oxford et la Sorbonne n'acceptent pas que des étrangers comptent pour plus de 2 à 10 p. 100 de leur corps enseignant.

Je demande instamment au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) d'examiner la réglementation actuelle à la lumière du rapport de Symons Page et de prendre des mesures immédiates pour régler ce grave problème.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ÉTENDUE DU MANDAT

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le Président, depuis que le ministère des Postes a été restructuré, les citoyens de la circonscription de La Prairie n'ont cessé de me faire part du piètre rendement de la Société canadienne des Postes. Lundi dernier, j'apprenais par la voix des journaux que M. Michael Warren, président, cherche à élargir le centre d'activité de cette société.

Monsieur le Président, je pense que le Canada n'a pas besoin d'une autre société de la Couronne qui va entrer en concurrence avec l'entreprise privée, et qu'il ne faut surtout pas que le mandat de la Société canadienne des Postes soit élargi. M. Warren a sûrement oublié que le mandat principal de la Société des Postes est de trier et de livrer le courrier à domicile. Dans ma circonscription, il existe des quartiers entiers

dans des villes à Saint-Lambert, à Lemoine, à Greenfield Park, à Brossard, à Laprairie et à Candiac qui n'ont aucun service postal à domicile, et cela depuis six mois. Monsieur le Président, je pense qu'il faut rappeler aux dirigeants de la Société canadienne des Postes ce qu'est leur vrai mandat, c'est-à-dire la livraison du courrier. A mon avis, ces dirigeants-là ont un mandat et ils doivent le remplir immédiatement, savoir assurer aux Canadiens un service postal excellent et ne pas penser à élargir leurs activités avant de faire ce qu'ils sont supposés faire.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE TRAITEMENT INFLIGÉ À DES CITOYENS PAR UNE MINORITÉ DE FONCTIONNAIRES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, selon moi, le terme anglais pour désigner les fonctionnaires, à savoir «civil servants», décrit parfaitement la tâche qui incombe à ces derniers. La population s'attend à ce qu'ils l'accomplissent avec serviabilité et civilité.

Au cours de dix années où j'ai été fonctionnaire et de dix autres où j'ai œuvré dans le domaine de la politique, je me suis aperçu que la très grande majorité des fonctionnaires abattent de l'excellent travail et font preuve d'une grande civilité. Il est cependant malheureux de constater que le mauvais traitement infligé à des citoyens par une minorité de fonctionnaires risque de ternir l'image de marque de la Fonction publique auprès de la population en général.

Trop fréquemment, nous entendons parler d'appels téléphoniques ou de lettres qui sont restés sans réponse ou d'un ministre qui, saisi d'une affaire concernant un autre ministère, n'a pas su diriger le citoyen en cause vers les services intéressés. Dans tous les cas, la population devrait s'attendre à un service empreint de civilité.

Dans le cas des paiements anticipés pour le grain des Prairies, par exemple, les fonctionnaires se sont montrés très pointilleux sur la façon de remplir les formules de renseignements. Il y a également le cas d'un de mes électeurs qui s'est rendu dans un bureau du ministère de l'Immigration où il a pris un numéro et s'est vu demander d'attendre. Après deux heures, il a demandé au préposé combien de temps encore il devrait attendre, ce sur quoi ce dernier, représentatif d'un petit nombre, lui a pris son numéro, le 66, et lui en a attribué un nouveau, le 102.

Étant donné que j'ai fréquemment été bien servi par des fonctionnaires consciencieux et travailleurs, bien qu'ayant connaissance . . .